

BREFCENTRE Synthèses

Octobre 2017

L'Indre-et-Loire se caractérise par une forte présence de l'intérim dans le secteur de la construction. Le département profite ainsi pleinement de l'inversion de tendance du travail intérimaire dans ce secteur en 2016.

Le travail temporaire dans l'Indre-et-Loire en 2016

Avec 6 099 emplois intérimaires équivalents temps plein (EETP) en 2016, l'Indre-et-Loire est le deuxième département de la région pour son volume d'emplois intérimaires (20,7 % des EETP de la région). Toutefois, son taux de recours au travail intérimaire est un des plus faibles de la région, soit 4 intérimaires pour 100 salariés contre 4,8 en région et 3,4 en France métropolitaine.

La construction se démarque avec un taux de recours de 9,1 contre 6,8 en 2015 intérimaires pour 100 salariés (encadré méthodologique). A l'inverse, le tertiaire et l'industrie ont moins recours aux intérimaires qu'au niveau régional et les taux de recours en 2016 sont de 7,7 intérimaires pour 100 salariés dans l'industrie (contre 9,1 en région) et de 2,1 intérimaires pour 100 salariés dans le tertiaire (contre 2,7 en région).

Par conséquent, en Indre-et-Loire, seulement 38,4 % des emplois intérimaires ETP sont concentrés dans l'industrie (contre 48,2 % en région), tandis que le secteur de la construction (22,2 % des ETP) est surreprésenté par rapport à la région (12,7 %).

L'emploi salarié hors intérim baisse de 1,8 %. Cette baisse est la plus importante de la région entre 2015 et 2016.

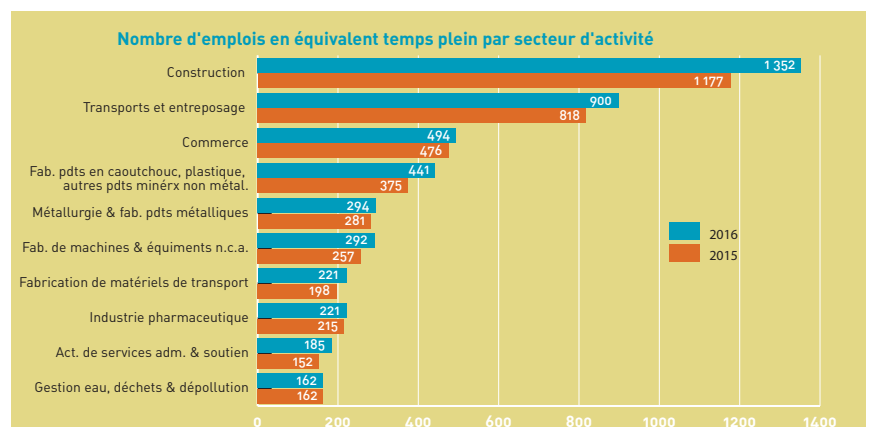
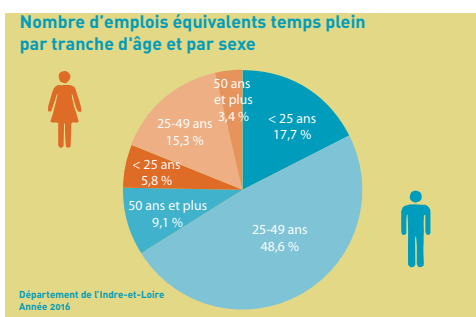
L'emploi intérimaire dans le secteur de la construction progresse de 14,9 % en 2016 (contre 13,4 % en région) soit une augmentation de 175 EETP sur 12 mois. En comparaison, la progression départementale du volume de travail intérimaire de l'ensemble des secteurs est de 10,5 %.

Dans l'industrie, le secteur de la fabrication des pièces en caoutchouc et plastique se distingue avec 64 EETP de plus (soit + 17,5 %) en 2016. Les secteurs les plus concernés par le travail intérimaire restent inchangés par rapport à 2015 : la fabrication de matériel de transport présente une augmentation de 11,7 % soit + 23 EETP ; la fabrication de machines et équipements progresse de 13,8 %, soit 35 EETP ; la fabrication d'équipements électriques progresse de 28,9 % soit 18 EETP.

Dans le tertiaire, la progression de l'intérim est proportionnellement inférieure au niveau régional, sauf pour le secteur du transport et entreposage. Dans ce secteur, l'augmentation annuelle du volume de travail intérimaire atteint 10,0 % (+ 82 EETP).

En raison notamment d'une forte concentration des intérimaires dans des secteurs à forte dominante masculine, le département d'Indre-et-Loire présente une surreprésentation globale des hommes parmi les intérimaires (75,3 % des emplois ETP contre 69,2 % pour la région).

La part des jeunes de moins de 25 ans est plus faible parmi les intérimaires du département qu'au niveau régional (24,5 % des emplois ETP contre 26 % pour la région).



INDRE-ET-LOIRE	Emploi salarié du secteur marchand non-agricole		Emplois équivalents temps plein (EETP)			Taux de recours		
	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	2016	Evol. 2016/2015 (en %)	Répart. 2016 (en %)	pour 100 salariés Indre-et-Loire 2016	pour 100 salariés Centre-Val de Loire 2016	Indice de spécificité Dépt / Région
Ensemble	145 967	-1,8	6 099	10,5	100,0	4,0	4,8	0,8
dont Industrie	28 116	-2,0	2 342	10,7	38,4	7,7	9,1	0,8
dont Industries extractives	98	-4,9	4	-17,6	0,1	3,5	8,2	0,4
Fab. aliments, boiss. & prdts base tabac	2 116	1,1	125	15,2	2,0	5,6	10,6	0,5
Fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.	820	-0,7	48	-4,5	0,8	5,5	6,0	0,9
Travail bois, ind. papier & imprimerie	1 480	-7,2	101	-11,8	1,6	6,4	7,4	0,9
Industrie chimique	334	-2,3	21	53,1	0,3	5,8	12,1	0,5
Industrie pharmaceutique	1 801	-2,0	221	2,7	3,6	10,9	9,4	1,2
Fab pdts en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux non métalliques	3 426	-4,2	441	17,5	7,2	11,4	10,5	1,1
Métallurgie & fab. pdts mét. sauf machines	3 324	-4,4	294	4,8	4,8	8,1	9,0	0,9
Fab. prod. informat., électroniq. & opt.	2 365	-3,9	125	4,5	2,0	5,0	8,2	0,6
Fabrication d'équipements électriques	640	-4,3	82	28,9	1,4	11,4	10,9	1,0
Fabric. de machines & équipements n.c.a.	2 125	6,1	292	13,8	4,8	12,1	11,8	1,0
Fabrication de matériels de transport	1 461	0,2	221	11,7	3,6	13,2	11,2	1,2
Aut. ind. manuf.; répa. & inst. de mach.	2 723	2,4	155	13,2	2,5	5,4	6,7	0,8
Prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.	4 024	-4,9	51	223,6	0,8	1,2	1,2	1,1
Gestion eau, déchets & dépollution	1 379	0,8	162	0,0	2,7	10,5	7,8	1,4
dont Construction	13 577	-1,9	1 352	14,9	22,2	9,1	6,8	1,3
dont Tertiaire	104 274	-1,7	2 248	7,2	36,9	2,1	2,7	0,8
dont Commerce, répar. automobile & motocycle	26 346	1,1	494	3,8	8,1	1,8	2,1	0,9
Transports et entreposage	13 185	0,9	900	10,0	14,8	6,4	10,0	0,6
Hébergement et restauration	7 405	-0,2	92	5,7	1,5	1,2	1,3	1,0
Édition, audiovisuel et diffusion	1 180	-2,6	5	31,3	0,1	0,5	0,5	0,9
Télécommunications	1 039	-9,4	1	-83,8	0,0	0,1	0,4	0,2
Act. informatique & svces d'information	1 877	8,8	35	59,2	0,6	1,8	2,8	0,6
Activités financières et d'assurance	5 870	0,0	57	30,7	0,9	1,0	0,9	1,1
Activités immobilières	2 210	-4,3	109	3,6	1,8	4,7	2,4	2,0
Act. juri., compta., gest., arch., ingé.	5 537	2,4	134	-34,6	2,2	2,4	2,1	1,1
Recherche-développement scientifique	788	0,0	2	97,8	0,0	0,2	2,4	0,1
Autres act. spécial., scientif. et tech.	1 330	7,0	31	38,0	0,5	2,3	3,4	0,7
Act. de svces administratifs & soutien (hors act. des agences de travail temporaire)	7 393	-27,8	185	21,8	3,0	2,4	2,4	1,0
Administration publique	1 955	1,2	3	9,3	0,1	0,2	0,7	0,2
Enseignement	3 929	2,8	28	20,0	0,5	0,7	0,6	1,2
Activités pour la santé humaine	4 705	1,2	71	37,6	1,2	1,5	1,3	1,1
Hébergement médico-soc & social et action sociale sans hébergement	12 823	1,7	30	14,1	0,5	0,2	0,3	0,8
Arts, spectacles & activités récréatives	2 173	-0,2	30	14,1	0,5	1,4	0,7	2,0
Autres activités de services	4 529	3,5	41	63,5	0,7	0,9	0,9	1,0

Source : DARES - exploitation des fichiers de Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - AcoSS-Urssaf base de données SEQUOIA - Données brutes

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Travail temporaire : depuis le premier janvier 1995 et l'entrée en vigueur de la loi sur les entreprises et l'initiative individuelle, les agences de travail temporaire établissent et adressent à l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage un relevé mensuel de contrat de travail temporaire pour chacune des missions réalisées au cours du mois. Le résultat de la collecte des relevés mensuels est transmis par le centre national de collecte de Pôle emploi à la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). Chaque mois, la DARES dénombre les contrats d'intérim qui ont commencé dans le mois, les contrats en cours d'exécution. Elle procède ensuite au calcul de la durée moyenne des missions achevées dans le mois et des équivalents-emplois temps plein. Ces informations sont ventilées suivant l'activité économique et le lieu d'implantation de l'établissement utilisateur.

Emploi salarié : Les données de l'emploi salarié présentées dans cette publication sont issues de la base de données Séquoia de l'AcoSS et de l'Urssaf. Ces données recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/12. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Ces derniers font l'objet d'un suivi statistique spécifique par l'AcoSS et l'Urssaf. (À compter de la publication des données d'effectifs salariés et de masse salariale du 1er trimestre 2017, la définition du secteur public correspond désormais à celle de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les activités des agences de travail temporaire ont également été retirées de cette base. Le champ est très proche de celui de l'Unedic (qui exclut les ex-grandes entreprises nationales) qui était utilisé jusqu'à la publication relative aux données 2012.

Emplois équivalents à temps plein (EETP) : volume total de travail effectué par les intérimaires rapporté au volume de travail effectué par une personne travaillant à temps plein.

Taux de recours : rapport entre le nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein dans un secteur et l'effectif salarié du secteur augmenté du nombre d'emplois intérimaires en équivalent temps plein.

Avertissement : le calcul des taux de recours à travers deux bases de données distinctes (AcoSS et Dares) présente une limite liée à l'absence du secteur agricole (AZ) dans le traitement de données de l'AcoSS/Urssaf. La part très faible (entre 0,2% et 0,8% selon les départements de la région) du secteur agricole dans les données sur l'emploi intérimaire permet le calcul du taux de recours sans risque de distorsion.

Indice de spécificité : rapport entre le taux de recours régional et celui observé au niveau national.



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Centre-Val de Loire

12 Place de l'Etape - CS 85809 - 45058 ORLÉANS Cedex 1
Téléphone : 02 38 77 68 00 Fax : 02 38 77 68 01
www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrice GRELICHE

Réalisation : Valentino SCARDIA (Service Etudes, Statistiques, Evaluation)

Mise en page : Isabelle FRADET

ISSN : 1271-7495